

# GUIDE FICHE DE PAIE

## Pour en apprendre plus sur votre fiche de paie



Adresse de l'employeur et convention collective

Détails de l'emploi occupé

Éléments de paie qui impactent votre salaire Brut de ce mois  
Première ligne de salaire de base : correspond à votre salaire mensuel sur le mois de paie  
Toutes les autres lignes correspondent aux variables issues du calendrier de présence = impactent votre brut

Cotisations obligatoires salariales et patronales qui servent à calculer votre net à payer.

Déductions sur le net (non imposable)

Revenu total avant la déduction des impôts

Résumé des contributions du salarié et de l'employeur pour ce mois et pour le total de l'année

Total des congés payés acquis et en cours d'acquisition (en jours) sur la période de paie  
/!\ le solde affiché prends en compte les CP pris sur le calendrier de paie  
ex : je suis en congés en août, mon solde sera actualisé sur la paie de septembre

### BULLETIN DE PAIE

NOM DE L'ENTREPRISE ADRESSE COMPLÈTE CODE POSTAL - VILLE		NO DE SALARIE : 11111111 EK 12340						
N° SIRET: 12345678901234 N° APE: 1234X		PERIODE D'EMPLOI DU: DD MMM YYYY						
CONVENTION COLLECTIVE BUR.D'ETUDES TECHN, CAB. D'ING.CONSEILS,SOCIETES DE CONSEILS		AU: DD MMM YYYY						
		DATE DE PAIEMENT : DD MMM YYYY						
		NO DE SECURITE SOCIALE: 123456789012345						
		/ &&&						
NOM DU SALARIÉ ADRESSE COMPLÈTE CODE POSTAL - VILLE								
AFFECTATION : 109200001181	EMPLOI : AGENT DE TRI	SAL. TPS PLEIN : 1650,17	HORAIRE : 35,00					
115,00	CLASSIFICATION : OUV.K 115L	PEOPLESOFT ID : 1000000	TAUX HORAIRE: 10,88					
			DATE ENTREE : 24/05/2021					
			DATE ANCIENNETE: 25/02/2021					
DESIGNATION	NOMBRE OU BASE	PART EMPLOYE Taux ou %	EMPLOYEUR MONTANT	EMPLOYEUR MONTANT	INFORMATIONS JOURNALIERES			
SALAIRE DE BASE	15167		165017		DU 01			
MAJORATION H NUIT 1	550	2938	1616		L 02	7 00		
MAJO DIM AFT 100%	1400	10880	15232		M 03	7 00		
MAJ J FERIE 100%	700	10880	7616		M 04			
PAUSE REMUNEREE	533	10880	5799		J 05	7 00		
ABSENCE H.MALADIE	3500	10715	37503-		V 06	7 00	MA	
IND.H.MALADIE TR.1	2100	9644	20251		S 07	7 00	MA	
IJSS MALADIE A 50%	500		18940-		D 08		MA	
ABS CONGES PAYES	100	76185	7619-		L 09		MA	
IND CONGES PAYES	100	76185	7619		M 10	7 00	MA	
REGUL GARANTIES CONV			1311-		M 11		MA	
*REMUNERATION BRUTE.(1)			157777		J 12	7 00	MA	
<b>SANTE</b>					V 13	7 00	MA	
SECURITE SOCIALE - MALADIE MATERNITE	157777			11044	S 14	7 00		
INVALIDITE DECES					D 15	7 00		
COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES TA	157777	0465	733-	1065	L 16	7 00	CP	
COMPLEMENTAIRE SANTE	342800	0687	2355-	5495	M 17	7 00		
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	157777			3787	M 18			
<b>RETRAITE</b>					J 19	7 00	5 50	HN
SECURITE SOCIALE PLAFONNEE	157777	6900	10887-	13490	V 20			
SECURITE SOCIALE DEPLAFONNEE	157777	0400	631-	2998	S 21	7 00		
COMPLEMENTAIRE TRANCHE 1	157777	4010	6327-	9482	D 22	7 00		
<b>FAMILLE</b>					L 23	7 00		
ASSURANCE CHOMAGE	157777			5443	M 24	7 00		
COTISATIONS STATUTAIRES	157777	0025	039-	039	M 25			
OU PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					J 26	7 00		
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>					V 27	7 00		
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU	161576	6800	10987-	10649	S 28	7 00		
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLES DE L'IMPOT SUR LE REVENU	161576	2900	4686-		D 29			
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR				18737-	L 30	7 00		
*COTISAT.SALARIALES.(2)				36645-	M 31	7 00		
*COTISAT.PATRONALES.....				51382				
FR.SANTE IMP. 54,95								
IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE	131313	3300	4333-					
TAUX PERSONNALISE								
*AUTRES RETENUES.....(4)				4333-				
<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>				1211	32			
DONT EVOLUTION DE LA REMUNERATION LIEE A LA SUPPRESSION DES COTISATIONS SALARIALES CHOMAGE ET MALADIE				22	23			
REVENUS EN EUROS		DU MOIS	DEPUIS 05 2021	NET A PAYER 1-2+3-4				
PRELEVEMENT A LA SOURCE	43 33	233 02		1167	99			
TOTAL VERSE EMPLOYEUR	2091 59	11126 19		<b>EN EUROS VIREMENT</b>				
ALLEGEMENTS EMPLOYEUR	310 44	1573 41		SOCIETE GENERALE				
AVANTAGES NATURE				BIC : SOGEFRPP				
NET FISCAL	1313 13	6947 55		IBAN: FR76 3000 0000 1111				
				4444 5555 666				
CONGES PAYES--- ACQUIS		PRIS	SOLDE	COMMENTS				
EN COURS	8,32	1,00	7,32					
ACQUIS	1,00	1,00	0,00					
						MA MALADIE		
						CP CONGES PAYES		
						HN HRS DE NUIT EXCEPT.		

Nous vous recommandons de conserver votre bulletin de paie, sans limitation de durée - Pour davantage d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paie sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

"NO DE SALARIE" et "EK" correspondent respectivement au "matricule" (identifiant paie) et au "code de sécurité" dont vous avez besoin pour accéder au portail Digiposte

Période de la paie, jour de paie, et votre numéro de sécurité sociale

Adresse du salarié - en cas de modifications, penser à la modifier sur AtoZ

Votre salaire temps plein (proratisé en fonction de l'horaire hebdomadaire)

Horaire hebdomadaire du mois de paie en cours  
Votre salaire à l'heure  
Date d'entrée et d'ancienneté (si, par exemple, période d'intérimaire)

Votre calendrier de présence du mois précédent votre période de paie (ex : paie de septembre = calendrier d'août)  
Le calendrier de présence impacte vos variables de paie en négatif ou en positif  
Ex : Je suis malade 1 semaine en août, je verrai la déduction sur la paie de septembre (période de paie en haut à droite du BP)  
Acronymes :  
CP = congés payé  
MA = maladie  
HN = heures de nuit  
NN = ABS NON AUTORISEE NON PAYEE

Votre salaire Net et le type de paiement

Détails bancaires du bénéficiaire

Légende des abréviations du calendrier de présence

Messages de l'employeur.  
Par exemple :  
1) paiement de la prévoyance  
2) Correction de la précédente fiche de paie



Pour toute question ou demande de renseignements, n'hésitez pas à contacter à contacter le service des ressources humaines : 01.70.39.49.57 ou soumettre une question sur HR cases via l'application ou le portail AtoZ.



# GUIDE FICHE DE PAIE



## Lexique

Tous les salariés ne sont pas forcément concernés par les éléments décrits ci-dessous.  
Ceci est une liste non-exhaustive des différents éléments pouvant apparaître sur votre fiche de paie.

Element	Description
SALAIRE DE BASE	Salaire contractuel
ABSENCE MALADIE	Déduction des absences maladies uniquement sur les jours de travail. Cette déduction est compensée (si droits acquis) par l'indemnité maladie.
INDEM MALADIE TR.1	Indemnité versée pour maintenir le salaire afin de compenser le retrait des heures absence maladie.
IJSS MALADIE A 50%	Retrait du paiement des IJSS (Indemnité Journalière de Sécurité Sociale) = Montant payé par la sécurité sociale pour indemniser l'absence pour maladie.
IND.PREV. NON SOUMIS	Part non-imposable du paiement de la prévoyance.
IND.PREV. SOUMIS	Part imposable du paiement de la prévoyance.
ABS. DROITS PRIS JR RP+	"RP" est l'acronyme de rappel. Le rappel peut être soit positif soit négatif. C'est une correction d'une précédente fiche de paie. Cet élément est en général associé d'un commentaire en bas de la fiche de paie. JR correspond à JRS/RTT (Jour de congé supplémentaire), ABS est une déduction, IND correspond à Indemnité.
IND. DR.RELIQUAT JR RP-	
ABS CONGES PAYES	Retrait de l'absence en jours des congés payés.
IND CONGES PAYES	Indemnité payée par l'employeur pour maintenir le salaire du salarié pendant les congés payés.
REGUL GARANTIES CONV	Régularisation garantie conventionnelle est un élément de la paie obligatoire de part la loi pour s'assurer que le paiement pour maladie n'impacte pas le salaire net avant l'imposition. Ce peut être un montant positif ou négatif en fonction des IJSS qui ont été versées.
*REMUNERATION BRUTE.(1)	La rémunération brute totale correspond à l'addition de votre salaire de base (contractuel) avec toutes les variables de votre calendrier de paie (ex : déduction maladie/paiement de majoration de nuit...).

COMPOSITION DU SALAIRE BRUT

DÉDUCTIONS OBLIGATOIRES (cotisations sociales) => Calculées à partir de la rémunération brut totale sauf exception	SANTÉ (Déductions sociales pour la santé et l'assurance-vie)	
	SECURITE SOCIALE - MALADIE MATERNITE	Déduction obligatoire pour la maladie/maternité/paternité.
	COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES TA	Contribution additionnelle pour perte d'emploi, invalidité ou décès jusqu'à une fois le montant du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS*).
	COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES TB	Contribution additionnelle pour perte d'emploi, invalidité ou décès jusqu'à 3 fois le montant du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS*).
	COMPLEMENTAIRE SANTE	Contribution additionnelle liée à votre mutuelle (le montant dépend de l'option choisie ainsi que le nombre d'adhérent : Solo/familial)
	RETRAITE (Déductions sociales pour la pension de retraite)	
	SECURITE SOCIALE PLAFONNEE	Contribution au régime de retraite jusqu'à une fois le montant du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS).
	SECURITE SOCIALE DEPLAFONNEE	Contribution au régime de retraite au-delà de la limite d'une fois le montant du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS*).
	COMPLEMENTAIRE TRANCHE 1	Contribution additionnelle au régime de retraite jusqu'à une fois le montant du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS*).
	COMPLEMENTAIRE TRANCHE 2	Contribution additionnelle à la retraite jusqu'à 7 fois le montant du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS*).
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE TECHNIQUE	Equilibre des contributions des régimes de retraite additionnels. Cette contribution s'applique aux salariés ayant un salaire plus haut que le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS*).	

\* : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) et Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) correspondent respectivement au montant mensuel et annuel de référence pour calculer le montant maximum de certains bénéfices sociaux.



Pour toute question ou demande de renseignements, n'hésitez pas à contacter à contacter le service des ressources humaines : **01.70.39.49.57** ou soumettre une question sur HR cases via l'application ou le portail AtoZ.

# GUIDE FICHE DE PAIE



## Lexique

Tous les salariés ne sont pas forcément concernés par les éléments décrits ci-dessous.  
Ceci est une liste non-exhaustive des différents éléments pouvant apparaître sur votre fiche de paie.

Element		Description	
DÉDUCTIONS OBLIGATOIRES	FAMILLE	C'est une contribution aux "Allocations familiales" exclusivement payée par l'employeur. Les "Allocations familiales" sont des bénéfices familiaux payés par la caisse d'allocation familiale.	
	ASSURANCE CHÔMAGE	CHÔMAGE	Contribution sociale pour l'assurance chômage payée par l'employeur. TA (une fois le plafond de la sécurité sociale) et TB (3 fois le plafond de la sécurité sociale), plus les contributions à l'Association pour la Gestion du régime d'assurance des créances des Salaires (AGS), qui correspond au fond de garantie des salaires.
		APEC	Contribution additionnelle pour l'assurance chômage payée par une catégorie spécifique de salarié (cadre).
	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	Cette ligne résume toutes les autres contributions parafiscales (Par exemple pour l'éducation, la formation, l'effort de construction).	
	CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU	C'est la part imposable de vos contributions sociales. CSG correspond à Contribution Sociale Généralisée.	
	CSG/CRDS NON DEDUCTIBLES DE L'IMPOT SUR LE REVENU	C'est la part non déductible de l'impôt sur le revenu. CSG veut dire Contribution Sociale Généralisée, et CRDS, Contribution au Remboursement de la Dette Sociale.	
	*COTISAT.SALARIALES.(2)	C'est le montant total des cotisations sociales prélevées sur votre bulletin de paie. Ce montant va servir à calculer votre salaire net avant impôt : Rémunération totale brut - cotisations sociales = Salaire net avant impôt.	
ÉLÉMENTS NON IMPOSABLES	IND TRANSP REG PARIS	Ces éléments montrent un remboursement net de 50% d'un forfait mensuel (abonnement transport). La prime de Transport est un remboursement pour les salariés éligibles.	
	ABONNEMENT TRANSPORT		
	PRIME DE TRANSPORT		
	I.J.S.S MALADIE	IJSS correspond à l'indemnité journalière de sécurité sociale. Le paiement de la sécurité sociale est dans certains cas payé en avance par l'employeur. Dans ce cas le montant sera déduit dans un premier temps puis ajouté à la fin de la fiche de paie.	
	*INDEM.NON SOUMISES.(3)	Total des revenus non-imposables.	
AUTRES ÉLÉMENTS DE PAIE	*COTISAT. PATRONALES	Total des contributions de l'employeur.	
	NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	Correspond à votre Rémunération totale brut - cotisations sociales.	
	DONT ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA SUPPRESSION DES COTISATIONS SALARIALES CHÔMAGE ET MALADIE	Gain du pouvoir d'achat due à l'annulation de la part de cotisations chômage et santé.	
RESUME DES CONTRIBUTIONS A L'IMPÔT	PRELEVEMENT A LA SOURCE	Impôt sur le revenu payé par le salarié et consultable sur votre espace personnel <a href="http://impot.gouv.fr">impot.gouv.fr</a> .	
	TOTAL VERSE EMPLOYEUR	Coût total payé par l'employeur pour le mois en cours (Salaire brut + Charges sociales Employeur).	
	ALLEGEMENTS EMPLOYEUR	Résume toutes les déductions de taxe pour l'employeur.	
	AVANTAGES NATURE	Valeurs monétaires des avantages en nature.	
	NET FISCAL	Revenu net fiscal (à déclarer aux impôts).	